

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Ravalement façades
villa Arnaga :
honoraires maîtrise
d'œuvre**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
20 mai 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme. Yolande Huguenard à Mme. Véronique Larronde, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme Aizpuru adjointe, rappelle que la commune de Cambo-les-Bains est propriétaire depuis 1960 de la villa Arnaga et le site devient définitivement le Musée Edmond Rostand en 1962. Le domaine de la villa Arnaga (l'édifice, le parc, les jardins et les dépendances) a été classé au titre des monuments historiques le 3 février 1995.

Depuis son acquisition, la Commune de Cambo-les-Bains a réalisé de nombreuses opérations d'investissement qui ont été soutenues par l'Etat (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées Atlantiques tant sur le plan scientifique que technique et financier.

Ces 15 dernières années, la Commune a consacré un large budget aux plus importantes actions menées portant sur la restauration et la mise en valeur de la villa Arnaga et de ces jardins.

Aussi dans cette démarche de restauration, d'entretien et de valorisation de cette propriété, la Commune a inscrit au budget primitif 2019, une provision budgétaire pour un programme de ravalement des façades Nord-Ouest et Sud-Ouest,

Cette opération nécessite l'intervention de personnes qualifiées et ayant une parfaite connaissance des techniques et des obligations administratives liées à de tels travaux. Aussi, il convient de désigner le maître d'œuvre qui sera à même de réaliser les missions prédéfinies.

Sur les conseils de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la commune a sollicité Mme Catherine MATVEIEFF, architecte du Patrimoine à Bayonne, pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci propose de réaliser cette prestation selon les honoraires suivants :

- Elaboration du dossier d'autorisation auprès de la DRAC et projet de travaux : 4 100 € HT
- Constitution du dossier de consultation aux entreprises et analyse des offres : 2 700 € HT
- Suivi d'exécution du marché de travaux jusqu'à la réception des travaux : 4,5 % du montant des travaux HT.

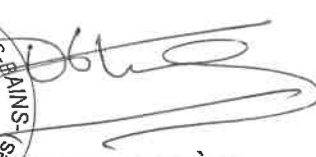

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- Désigne Mme Catherine Matveieff maître d'œuvre pour cette opération,
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre tel que détaillé ci-dessus ainsi que toutes les pièces y afférant.

S'est abstenu : M. Roger Barbier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/05/2019